

31M16

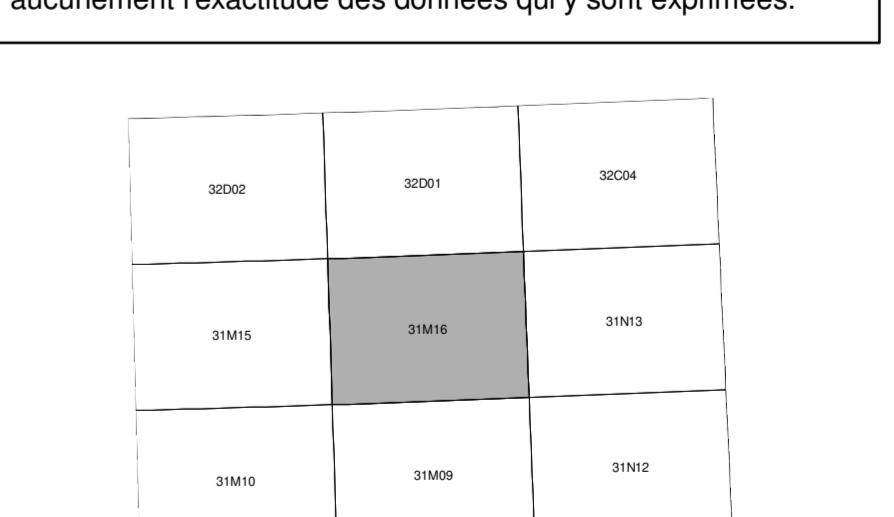
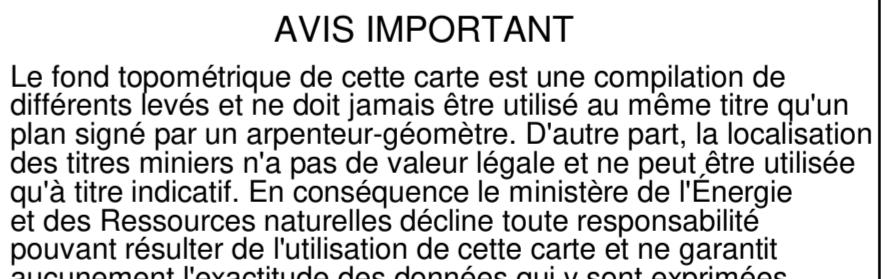
LAC MOURIER

Légende

Carte des titres miniers

Statut:	A-Arrêt, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Expire B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-Préavis de renouvellement, U-Réuse
Claim jalonné:	A-Arrêt, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Expire B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-Préavis de renouvellement, U-Réuse
aire de titres en traitement:	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
aire d'exploitation:	Territoire appartenant non désignable
aire d'exploitation de substances minérales de surface (BEX):	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
aire d'autorisation:	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BEX)
certificat d'autorisation:	Autorisation sans bail
déclaration de conformité:	CM (concession minière) ou BM (bail minière)
CM:	CEP (permis réglementé sous forme de bail)
LE CHIFFRE AU MILIEU DU CARRÉ DE LA TERRAINE DÉCRIT LE STADE DE SITE D'EXTRACTION:	Le chiffre au milieu du carré de la terraïne dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le stade de site d'extraction
Subsistance extraite:	G) Grouver A) Argile B) Sable de silice C) Dolomite D) Pierre concassée E) Pierre dimensionnelle F) Minera de silice G) Dolome H) Indétrémie I) Pierre concassée J) Pierre dimensionnelle K) Minera de silice L) Minera de silex M) Terre noire N) Terre rouge O) Calcite
statut du site d'extraction:	O) Ouvert sous conditions P) Ouvert Q) Fermé R) Non autorisé T) En traitement
Contrainte majeure:	Territoire réservé à l'état ou soumis au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel
Perimètre urbain:	Territoire réservé à l'Etat ou soumis au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel
territoire soumis au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel pour l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel:	Territoire soumis au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel pour l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
territoire ou le droit de jalonnez et de désigner sur carte en temporairement suspendu:	Territoire ou le droit de jalonnez et de désigner sur carte en temporairement suspendu
territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre:	Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
territoire incompatible avec l'activité minière:	Territoire incompatible avec l'activité minière
contrainte minière:	Territoire où l'exercice d'activités minières est assujetti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre:	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre
à titre indicatif:	Information à titre indicatif
Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:	Terres de catégorie II Terres de catégorie III
Entente Première Nation Abitibiwinni:	Entente Plogan
Entente de principe d'ordre général (EPOG):	Nassassin de Betsiamite, Esipit, Matshetash, Nutashkuan
Frontières:	Frontière internationale Frontière interprovinciale Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative
au sud de la carte en 1998
est de 15°24' avec une
variation annuelle décomposée de 1,07'
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 17
48°30'00" Latitude géographique
648000mE Longitude UTM Zone 17
Echelle 1:50 000
1000 1000 2000 3000 mètres



Réalisée par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<http://gestmines.gouv.qc.ca>
La dernière jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTIM
<https://gestmines.gouv.qc.ca/ftp/intro.asp>
Carte de titres miniers mise à jour le 2024-04-07